

COMMUNE DE GACOGNE

**Procès-verbal de la réunion du Conseil Municipal en date du
Jeudi 20 décembre 2018 à 19 h 00 à la Mairie de Gâcogne**

ORDRE DU JOUR

- **Marché public – Accessibilité de l’Auberge,**
- **Convention de maîtrise d’œuvre – Travaux Auberge,**
- **Eclairage public du Mont,**
- **Questions diverses.**

Etaient présents : Martial BEAUDEQUIN, Yvette BOURNAT, Annick FERROT, Christophe GAGNEPAIN, Guy GODEFROY, Damien LANGLET, Roland RENAULT, Jean-Pierre CAMBIANICA.

Absents excusés : Camille DEBEZE, Olivier TARTRAT.

Lecture et adoption du compte-rendu de la précédente réunion en date du mardi 30 octobre 2018 à 19h30.

- **MARCHE PUBLIC – ACCESSIBILITE DE L’AUBERGE**

Le Maire rappelle au Conseil municipal qu'une consultation pour la mise aux normes de l'Auberge au regard de la réglementation sur l'accessibilité aux PMR a été mise en ligne le 15 novembre sur la plateforme <https://www.centreofficielles.com>, dans le cadre d'une procédure adaptée avec une date limite de réception des offres le 11 décembre 2018 à 15 heures.

La commission d'appel d'offres s'est réunie le 12 décembre pour à l'ouverture des plis, et le 19 décembre pour la décision d'attribution, en présence du technicien du SIEEEN, à qui a été confiée la maîtrise d'œuvre des travaux.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité,

- approuve les choix faits par la commission d'appel d'offres et retient les offres suivantes :

- **Lot 1 - Maçonnerie VRD** : SARL AKBAYIN à Marzy (58180), pour un montant de 14 865 € HT avec une option pour un plancher béton de moins 150 € HT, soit un total HT de 14 715 €.
- **Lot 2 - Plâtrerie** : Aucune offre n'a été reçue. Une entreprise sera consultée conformément à l'article R 2122-2 du Code des marchés publics.
- **Lot 3 - Elévateur PMR** : SARL ADILEC à Moulins (03000), pour un montant de 13 600 € HT.
- **Lot 4 - Chauffage- Ventilation - Electricité - Plomberie** : EURL TARTRAT à Gâcogne (58140), pour un montant de 3 584,10 € HT.

- charge le Maire de signer les marchés avec les entreprises et plus généralement tous documents relatifs à ces marchés, et de prendre toutes les mesures pour que ces travaux soient réalisés dans les délais convenus.

- **CONVENTION DE MAITRISE D’ŒUVRE – TRAVAUX AUBERGE**

Une délibération de juin 2018 à déjà été prise et il n'est pas nécessaire de délibérer de nouveau.

- **ECLAIRAGE PUBLIC DU MONT**

Du fait des travaux d'enfouissement du réseau électrique au hameau du Mont, il y a lieu de remplacer les dispositifs d'éclairage posés sur les poteaux actuels.

Le Maire présente un devis du SIEEEN pour la pose de cinq candélabres, un dispositif de commandes et les travaux de raccordement de 18 385 € HT.

Le SIEEEN prendra à sa charge :

- La TVA,
- 50 % des travaux jusqu'à 10 000 €,
- 60 % des travaux supérieurs à 10 000 €.

Le montant restant à la charge de la commune est de 8 354 € HT.

Le conseil municipal charge le Maire de signer le devis.

QUESTIONS DIVERSES

- Assurances de la commune

Le Maire expose au conseil municipal diverses propositions pour le renouvellement des contrats d'assurance. Trois compagnies ont été consultées, deux ont répondu.

Le conseil municipal retient la proposition de GROUPAMA :

- Assurance multirisques : 2 126 € pour 2019,
- Assurance tracteur agricole : 377,23 € pour 2019,
- Assurance tracteur tondeuse : 82,03 € pour 2019.

- Eclairage public de la Place

Le Maire rappelle les horaires de l'éclairage public sur l'ensemble de la commune.

Compte-tenu du fonctionnement de l'Auberge et de l'horaire tardif de sortie des clients, le conseil municipal, charge le Maire de solliciter le SIEEEN pour que l'éclairage public du Bourg de Gâcogne soit activé tous les soirs et toute l'année jusqu'à 23 heures.

- Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT)

Le Maire présente au Conseil municipal le rapport du 08 novembre 2018 de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées.

Le rapport expose :

- que l'attribution de compensation de chaque commune sera réduite de l'équivalent des anciennes cotisations du chantier d'insertion,
- qu'il n'y a pas d'impact du transfert de compétence voirie sur l'attribution de compensation.

Le conseil municipal adopte ce rapport à l'unanimité.

Fait à Gâcogne, le 28 décembre 2018

**Christophe GAGNEPAIN
Maire de Gâcogne**